

Article 1 – L'achat de prestation

CAPIFORMA dispense des actions de formation, d'accompagnement, d'ingénierie et de conseil. Elle assure la conception, la réalisation et l'édition sur différents supports.

Une action de formation recouvre toute action d'adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances telles que définies aux articles L.6313-1 à L.6313-11 du Code du Travail.

L'achat de prestations CAPIFORMA prend l'une des formes suivantes :

- Un bon de commande émis par le Client reprenant les termes précis du devis CAPIFORMA
- Une convention de formation professionnelle
- Un contrat de prestation de formation

Dès réception de la commande, celle-ci présente un caractère irrévocable.

Pour chaque action de formation validée, une convention est adressée en deux exemplaires ; le Client retourne un exemplaire signé, revêtu du cachet de l'entreprise.

A l'issue de la formation, CAPIFORMA s'engage à remettre les feuilles d'émargement journalières.

L'obligation souscrite par CAPIFORMA est une obligation de moyens et ne peut être interprétée comme une obligation de résultat. Le Client reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants lui permettant de s'assurer de l'adéquation de la prestation à ses besoins.

CAPIFORMA s'engage à fournir sur simple demande tout document de nature à justifier la réalité des dépenses engagées conformément à l'article L. 6361-1 et 2 du code du travail. A défaut, et pour toute absence de réalisation totale ou partielle, à rembourser les sommes indûment perçues, en application des dispositions de l'article L.6354-1.

Article 2 - Sous traitance

CAPIFORMA exécute les prestations objets du présent contrat avec le concours d'intervenants internes ou externes mais conserve la maîtrise d'œuvre.

A titre exceptionnel, l'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter tout ou partie du présent contrat ; toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de CAPIFORMA, lequel demeure responsable à l'égard du client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

Article 3 – Les actions de formation INTER entreprises

Le présent article concerne les formations préprogrammées et réalisées dans les locaux mis à disposition par CAPIFORMA.

Le délai d'accès à une formation est induit par la date de démarrage de la formation. Le coût de la formation INTER comprend les pauses collations mais ne comprend pas les frais de repas.

Remplacement d'un participant par le Client : CAPIFORMA offre la possibilité de remplacer un participant empêché, par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

Insuffisance du nombre de participants : si le nombre de participants est insuffisant pour assurer un bon déroulement pédagogique, CAPIFORMA se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard 7 jours avant le démarrage de la session INTER et ce, sans indemnités.

Article 4 – Les actions INTRA entreprise

Le présent article concerne les formations développées spécifiquement pour le Client et exécutées dans les locaux mis à disposition par le Client ou par CAPIFORMA.

Le délai d'accès à la formation dépend des contraintes de calendrier énoncées par le Client.

Une proposition commerciale et financière reprend la nature et les caractéristiques de l'action de formation INTRA dont l'effectif formé, les objectifs pédagogiques, le programme, les méthodes pédagogiques, les modalités d'évaluation et une proposition de calendrier.

Sauf dispositions spécifiques, le coût de la prestation est présenté en forfait jour, indépendamment du nombre de participants. Tout frais complémentaire de déplacement des formateurs, de location de salle ou de matériel est précisé.

Pour valoriser une action de formation, CAPIFORMA se réserve la possibilité de modifier les contenus, les méthodes de formation. CAPIFORMA s'engage à informer préalablement le Client.

En cas de modification de la commande par le Client justifiant notamment le changement d'intervenant, CAPIFORMA sera délié des délais convenus pour son exécution.

Article 5 – Paiement

Tout stage ou cycle commencé est dû en totalité.

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuelles taxes et autres frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé par le Client sont à la charge du Client.

Les prestations de CAPIFORMA sont réglées de préférence par virement bancaire.

Les règlements anticipés n'ouvrent pas droit à escompte.

Délai de paiement : Sauf convention contraire, le règlement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 jours, date de facture.

Pénalités de retard : En cas de retard de paiement, seront exigibles conformément à l'article L441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à compter du jour suivant la date de règlement prévu.

De plus, et sans mise en demeure préalable, CAPIFORMA pourra suspendre toutes les commandes en cours et désactiver l'accès aux modules mis à disposition jusqu'au paiement complet des prestations.

Article 6 – Règlement par un OPCO

Avant le début des prestations, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge auprès de son Opérateur de Compétences. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription accompagné de la convention retournée signée par le Client. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, CAPIFORMA facture le reste à charge au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à CAPIFORMA au premier jour de la formation, CAPIFORMA se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Article 7 – Annulation, Dédit ou abandon

Toute demande d'annulation de prestation doit être notifiée à CAPIFORMA par écrit, lettre ou courriel. En cas de résiliation de la présente convention par le Client à moins de 30 jours francs avant le début de l'action mentionnée dans la présente convention, l'organisme retiendra sur le coût total les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de l'action. En cas d'annulation tardive par le Client à moins de 7 jours francs avant le début de la prestation ou en cas de non présentation du participant ou jour prévu, les droits d'annulation représenteront 80% du prix des prestations annulées.

En cas de report ou annulation du fait de CAPIFORMA le Client est informé par écrit. Est proposé le report à une date ultérieure ; si aucun report possible, CAPIFORMA rembourse les sommes déjà versées.

Article 8 – Communication

Le Client accepte d'être cité par CAPIFORMA comme client de ses offres de services. CAPIFORMA peut mentionner dans ses listes de références clients, le nom du Client ainsi qu'une description succincte de la nature des prestations.

Article 9 – Limitation de responsabilité

CAPIFORMA ne peut être tenu pour responsable en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par les Tribunaux, la maladie ou l'accident d'un intervenant, les grèves ou conflits sociaux, les désastres naturels, la non obtention de visas d'autorisations de travail, l'interruption des télécommunications ou des sources d'énergie, l'interruption des transports ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de CAPIFORMA.

Article 10 - Modalités d'utilisation du service e-learning

1- Le Client s'assure de la compatibilité technique du matériel utilisé avec les besoins de la formation e-learning. La responsabilité de CAPIFORMA ne peut être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage par les Utilisateurs des modules TIC de formation ou toute autre cause étrangère à CAPIFORMA.

2- Les identifiants livrés par voie électronique au participant sont personnels et confidentiels et ne peuvent en aucun cas être cédés et/ou partagés avec une autre personne salariée ou non du Client ou revendus, sauf à notifier à CAPIFORMA expressément, avant la première connexion, le changement de participant.

En cas de perte de ses identifiants par le participant, le Client s'engage à informer CAPIFORMA sans délai.

En cas de cession ou de partage constaté des identifiants, CAPIFORMA se réserve le droit de suspendre l'accès à la plateforme, immédiatement, sans que cela donne droit à des indemnités pour le Client.

3- L'accès au service est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 pour la durée spécifiée dans le programme de formation communiqué au Client.

4- CAPIFORMA ne saurait être tenue pour responsable des difficultés de connexion en cas de rupture de l'accès internet ou de rupture de la connexion notamment due à un cas de force majeure, des coupures de courant, des interruptions liées aux prestataires, hébergeurs et fournisseurs d'accès.

5- En cas de dysfonctionnement technique de la plateforme, le Client s'engage à informer CAPIFORMA par écrit dans un délai de 48h ouvrés maximum, en apportant la justification de la réalité de ce dysfonctionnement. CAPIFORMA s'engage à remédier à tout dysfonctionnement technique dans un délai de 48h ouvrés à compter du signalement par le Client, ou à défaut à prolonger l'accès au service le temps de la durée du dysfonctionnement.

Article 11 – Statut du stagiaire et Responsabilités

Le salarié reste sous l'autorité du Client employeur quel que soit le lieu d'exécution de la formation.

Le stage de formation est considéré comme une mission professionnelle. Dès lors, le salarié continue de bénéficier de l'ensemble des droits et obligations attachés à l'exécution de son contrat de travail. Le salarié stagiaire de formation est protégé au titre des accidents du travail pour tout accident survenu par le fait ou à l'occasion de la formation. Cette règle est valable quel que soit le calendrier de la formation.

Par ailleurs, le salarié est tenu à une obligation d'assiduité. L'abandon du stage ou une absence injustifiée ou non autorisée peut donc entraîner des sanctions à son encontre.

Le pouvoir disciplinaire de l'organisme de formation

Le salarié doit respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation. Ainsi, ce dernier peut prononcer une exclusion temporaire du stage si le stagiaire a eu un comportement fautif. Dans ce cas, CAPIFORMA informe le Client employeur.

Le Client s'engage à couvrir le(s) participant(s) pendant toute la durée de la formation, en particulier pour la couverture des risques accidents du travail, accidents du trajet, maladies professionnelles et responsabilité civile.

Le prestataire déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant les risques lui incombant.

Article 12 – Propriété intellectuelle

En application de la législation relative à la propriété intellectuelle (protection en matière de droit d'auteur, marque déposée), les logiciels, supports papiers ou numériques, brochures, outils, cours, tests et tout document mis à disposition du Client et de son personnel, sont la propriété de CAPIFORMA ou de ses donneurs de licence. A ce titre, et sauf accord express de CAPIFORMA, ils ne peuvent faire l'objet par le Client ou ses salariés d'une exploitation, reproduction, adaptation, commercialisation partielle ou totale.

Article 13 – Confidentialité des données

Les parties s'engagent à garder confidentielles les informations auxquelles elles auraient accès au cours de l'exécution du contrat et ce, quelle que soit leur nature économique, technique ou commerciale.

CAPIFORMA s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses prestataires cotraitants ou sous-traitants, les informations transmises par le Client.

CAPIFORMA conserve les données liées à l'évaluation de satisfaction ou des acquis nécessaires à l'appréciation de la formation.

Le Client s'engage à informer chaque stagiaire des éléments suivants :

- les données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins d'amélioration de l'offre et du suivi de la validation de la formation opérée par CAPIFORMA conformément à la commande
- la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des Utilisateurs sont des données accessibles à ses services.
- l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel et peut adresser une demande à CAPIFORMA en précisant son identité et son adresse électronique.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données relatives à l'Utilisateur et auxquelles il aura accès.

Article 14 - Traitement des réclamations

Une procédure relative au traitement des réclamations/anomalies a été mise en place au sein de Capiforma. Cette procédure est mise à la disposition de tout intéressé sur demande adressée à : contact@capiforma.com. Prescription : toute action de formation clôturée depuis plus d'un an, ne peut donner lieu à une réclamation.

Article 15 – Différends éventuels

Les présentes conditions générales de vente sont réglées par le droit français. Si une contestation ou un différend apparaît lors de l'exécution du contrat qui ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Toulouse sera seul compétent.



05 34 40 40 00



contact@capiforma.com



01, rue Marie Curie
31520 Ramonville Saint-Agne